

la morale chrétienne.

S'il est vrai de dire que l'enfant dépend naturellement de l'autorité paternelle, *sur-naturellement* il dépend de l'autorité de l'Eglise qui est la société surnaturelle pour laquelle Dieu l'a créé, et dans laquelle il est tenu d'entrer, parce que seule dans l'ordre actuel de la Providence, elle est capable de lui faire atteindre sa fin dernière. Le baptême, qu'il reçoit de l'Eglise, à la demande de ses parents, le fait entrer dans cette auguste société, dont il doit observer toutes les lois concernant son salut. Dans le plan de son Divin Fondateur, l'Eglise par ses ministres a donc non seulement le pouvoir, mais le devoir de diriger l'éducation morale des enfants. Ce devoir résulte de la mission elle-même confiée par le Sauveur à ses apôtres et à leurs successeurs dans l'Eglise : " Enseignez toutes les nations leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. " (Math. XXVIII, 20.) Ainsi l'Eglise catholique, seule, a mission de donner l'enseignement religieux et moral aux nations comme aux individus de tous les âges, et cela à l'exclusion de tout autre pouvoir. Seule donc elle a mission de diriger l'enseignement moral non seulement dans les écoles supérieures, mais aussi, et peut-être plus encore, dans les écoles où l'éducation morale est étroitement liée, inséparablement unie à l'instruction, comme c'est le cas dans les écoles primaires. Sans ce contrôle sur les écoles, l'accomplissement de sa mission divine serait rendue impossible. En effet, l'enfant a besoin de connaître au plus tôt ses devoirs envers Dieu, d'être prémuni contre les passions mauvaises, et dans un temps où son âme est plus prompte à recevoir une empreinte qu'elle conservera toujours et l'aidera à passer à travers les dangers que le monde et le démon sèmeront sur sa route. Le jeune homme suit sa première voie, dans sa vieillesse même il ne la quittera pas. " (Prov. XXII, 6.) Si dès son enfance le jeune homme n'a pas été nourri des préceptes de la morale, il aura des difficultés presque insurmontables à observer ces mêmes préceptes, et par conséquent à vivre de la vie surnaturelle, ou de la grâce, et la sollicitude de l'Eglise ne recevra pas chez l'individu la correspondance suffisante pour le conduire à sa fin dernière. Les pro-

gers intrinsèques que cause la plupart du temps à la jeunesse catholique en ces régions, la fréquentation des écoles publiques. Grâce au système en vigueur dans ces écoles, il ne peut pas se faire que les jeunes gens catholiques ne soient exposés à de grands périls, par rapport à la foi et aux mœurs. Ce n'est pas à une autre cause que semblent devoir être attribués les progrès si considérables de l'indifférentisme en ces régions et cette corruption des mœurs dont est infecté chez nous si déplorablement et dans laquelle va se perdre l'âge le plus tendre. " (Conc. plén. Baltim. II., No. 126.)

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur, que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on proclame si haut la liberté religieuse, l'on a au moyen de la légalité, tenté d'introduire ce système répréhensible et réprouvé des écoles neutres pour priver l'Eglise d'un droit inséparable du libre exercice du culte catholique, garanti par la foi des traités. Dans une autre province de notre pays, habitée par des catholiques, l'on tente encore une fois contre les droits sacrés de l'Eglise une persécution sourde et diabolique. C'est le cœur ému, que Nous avons entendu le vénérable pontife Archevêque de Saint-Boniface, élever encore la voix contre cette iniquité. Dans une lettre pastorale en date du 15 août dernier, l'illustre prélat fait connaître cette perfide tentative de pervertir l'enfance, contre laquelle il prémunit ses ouailles, et en fait voir en même temps tout l'odieux :

" Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on réclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Nous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure, mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ces divines splendeurs.

" Vous savez qu'il faut que tous

quant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain. "

Puis Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'Eglise catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

" Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots ECOLES NATIONALES, ECOLES PUBLIQUES, ECOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certains gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les Ecoles Catholiques, a passé des lois qui non seulement maintiennent les Ecoles Protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

" L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute cette législation "

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques de Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre Sainte Mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour Nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous croyons dans la nécessité

Québec.

- † EDOUARD-CUS. Archev. de Montréal.
- † J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.
- † JEAN, Archev. de Léontopolis.
- † L.-F. Ev. des Trois-Rivières.
- † ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.
- † L.-Z. Ev. de St. Hyacinthe.
- † N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac
- † ELPHEGE, Ev. de Nicolet.
- † LOUIS-NAZAIRE, Ev. de Chicoutimi.
- † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St. Germain de Rimouski.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs.

B.-PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

L'ASSOCIATION

V

Je suis le principe et la fin.

Je ne connais qu'un homme qui ait osé prononcer cette parole. Peut-être quelqu'autre l'a-t-il proférée—que de choses j'ignore !—en tout cas, si quelqu'un a osé la répéter, il n'est que le contrefacteur impudent, ou, selon le mot énergique de Tertullien, il n'est que le singe de Jésus-Christ.

Jésus-Christ seul, en effet, est le principe et la fin de toutes choses.

Comme Dieu, il a tout créé, pour se manifester autant qu'une parole intérieure peut être reproduite par une parole extérieure. Il est donc principe de la création, et celle-ci se rapporte à lui comme à sa fin.

Comme homme,—nous l'avons remarqué dans notre précédent article,—il est aussi principe de tout, ainsi que la tête de n'importe quel corps en est la partie principale et le chef. En même temps, il est la fin de tout, puisque tout le reste a été fait pour ce chef, cette tête, qui domine l'ensemble des membres ajoutés les uns aux autres de façon à former un corps.

En ce siècle où les hommes tendent généralement à se séculariser, à se pas-